Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260402-2026_035-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	24	25

Vote
Mains levées
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 08/04/2026
Et
Publication ou notification du : 08/04/2026

L'an 2026, le 02 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, CHAUVINEAU Mireille, DELAGRÉE Irmine, GESLAND Françoise, HARD Nicole, LAGOUTTE Lou, PENIN Lany, TIREAU-PAQUET Catherine, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, ÉON Patrice, FOLL Nicolas, FRIN Joël, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony POSSON Rémi

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MENEUST Pauline à Mme VÉRÉ Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. Rémi POSSON

2026-035 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte financier unique retrace les opérations comptables réalisées l'année précédente. Il remplace les anciens compte de gestion (produit par le comptable public) et compte administratif (produit par la collectivité). Le compte financier unique doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année n+1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2021-075 du 27 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), fusion du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public, en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Argentré-du-Plessis ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur (le maire) et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

En €	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024		65 810.25		1 857 142.36		1 922 952.61

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260402-2026_035-DE

Opérations 2025	4 352 041.08	5 182 443.44	4 356 533.28	2 530 114.74	8 708 574.36	7 712 558.18
Totaux	4 352 041.08	5 248 253.69	4 356 533.28	4 387 257.10	8 708 574.36	9 635 510.79

Résultats de clôture 2025	**896 212.61**	**30 723.82**	**926 936.43**

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget principal présenté en annexe et dont les résultats sont indiqués ci-dessus ;

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2026
Le Maire
Françoise GESLAND